

À la une

Le contrôle coercitif : réflexion sur une nouvelle étape du droit des violences conjugales

note par Arnaud CASADO sous CA Poitiers, ch. appels correctionnels, 31 janv. 2024 (5 arrêts)

La cour d'appel de Poitiers vient de faire sienne la notion de contrôle coercitif. Si son intégration en droit français présente une avancée certaine en tant que grille d'analyse globale des comportements infractionnels en matière de violences intra-familiales, la question de sa consécration législative dans notre corpus pénal mérite une réponse plus nuancée.



© Vladimir_AbobeStock

Actualité

Constitutionnalisation de la liberté garantie de recourir à l'IVG : c'est voté !

focus

Violences intra-familiales : « les magistrats doivent partager des connaissances conceptuelles »

entretien avec Gwenola JOLY-COZ et Eric CORBAUX

Doctrine

La prise en compte du préjudice de désœuvrement à l'œuvre

étude par Charles JOSEPH-LOUDIN et Bérengère HEUZÉ-ROHFRTSCH

Gazette Spécialisée

DROIT DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

- **Alain SAURET**

Président du conseil scientifique de FIDERE Avocats

- **Alexis BUGADA**

Professeur à l'université d'Aix-Marseille

- **Geoffroy DE RAINCOURT**

Avocat au barreau de Paris, associé gérant, FIDERE Avocats

AVEC LA PARTICIPATION DE

Yvan ANGUI, Mélanie ATINDÉHOU-LAPORTE, Jessica ATTALI-COLAS, Julien BOURDOISEAU, Marina DOITHIER, Marine FERRERI, Salira HARIR, Pierre LE COHU, Géraud MÉGRET, Emma ORLANDINI, Antoine PHILIPPON, Steven RIOCHE, Delphine RONET-YAGUE, Vincent ROULET, Sophie SERENO et Christine SIHARATH





8^e ÉDITION
2024

Droit
de la
Famille

2024
8^e édition

Par
bwg

Avec la participation de
Stéphanie Pillard,
avocat au barreau de Paris
(Faculté des particuliers et de la famille)

Gazette du Palais Lextenso

+40 % DE L'OUVRAGE MIS À JOUR

ACTUALISATIONS

- **Audience de règlement amiable et césure du procès** (décret de juillet 2023 et circulaire d'octobre 2023)
- **Mise à jour fiscale** (loi de finances pour 2024, loi de financement de la sécurité sociale pour 2024)
- **Application des règlements européens** : compétence, reconnaissance et exécution des décisions en matière matrimoniale et en matière de responsabilité parentale, enlèvement international d'enfants (décret de janvier 2023)
- **Choix du nom issu de la filiation** (circulaire de juin 2023)

NOUVEAUTÉS

- **Étapes de liquidation et partage d'une succession** (frise synthétique)

“ **95 % des réponses utiles pour vos rendez-vous clients en droit de la famille sont dans Réflexe** ”

LES ATOUTS DE RÉFLEXE

- **Un outil synthétique** (168 pages) avec 70 % de tableaux pour une efficacité optimale.
- **Un accès rapide à l'information essentielle à maîtriser** (procédure de divorce, calcul de la prestation compensatoire, obligations alimentaires, successions-libéralités, etc) et aux principaux textes applicables, en droit interne comme en droit européen et international.
- **Un outil conçu pour des praticiens par des praticiens experts en droit de la famille et en fiscalité.**

68 €^{TTC}

Disponible sur

Librairie
lgdj.fr

Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : abonnements@lextenso.fr

Publicité : benoit.favre@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2024

• Prix TTC au n° : 20 €

+ frais de port

• Abonnement France (un an) :

Journal seul : 591,16 € TTC

Recueils + table seuls : 576,87 € TTC

Journal, recueil + table : 795,36 €

Abonnement feuilletable numérique : 254,23 € TTC

• Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 669 €

Journal, recueil + table : 892 €

Abonnement feuilletable numérique : 249 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplirprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 713 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

GPL460f6 ■ Constitutionnalisation de la liberté garantie de recourir
à l'IVG : c'est voté ! 3

GPL460f4 ■ 328 millions de crédits annulés sur le budget 2024
de la justice 4

GPL460g1 ■ Pour le Conseil d'État, le secret professionnel de l'avocat
n'est pas indivisible 5

GPL460f2 ■ Violences intra-familiales : « les magistrats doivent partager
des connaissances conceptuelles »
entretien avec Gwenola JOLY-COZ et Eric CORBAUX 7

Technique

GPL454l1 ■ Vers une refondation de la méthode de la jauge ?
étude par Jean-Marc NOYER 11

Doctrine

GPL459y9 ■ La prise en compte du préjudice de désœuvrement à l'œuvre
étude par Charles JOSEPH-ODIN et Bérengère HEUZÉ-ROHFRITSCH 15

Jurisprudence

GPL460f5 ■ Le contrôle coercitif : réflexion sur une nouvelle étape
du droit des violences conjugales
note par Arnaud CASADO sous CA Poitiers, ch. appels correctionnels,
31 janv. 2024 (5 arrêts) 18


GPL459y8 ■ L'opposition à une ordonnance portant injonction
de payer constitue un acte de saisine au sens de l'article 2241,
alinéa 2, du Code civil
note par Philippe CASSON sous Cass. 2^e civ., 18 janv. 2024 21

GPL459q7 ■ Assurance et pertes d'exploitation : quand les conjonctions
de subordination viennent au secours de l'assuré
note par Marie ZAFFAGNINI sous Cass. 2^e civ., 25 janv. 2024 24

GPL459y4 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 27

GPL459r7 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 31

GPL459x8 ■ Panorama de jurisprudence de la CEDH
par Catherine BERLAUD 33

GPL459q6 ■ Chronique de jurisprudence de droit des transports
par Jean Arié LÉVY <https://lex.so/GPL459q6> 

Aux marches du Palais

Portrait

GPL459z0 ■ Catherine Glon, bâtonnière du barreau de Rennes 34

Gazette Spécialisée

DROIT DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE 35

Sous la responsabilité scientifique de

Alain SAURET, Alexis BUGADA et Geoffroy DE RAINCOURT